

Réf. : 8.223/2023

Affaire suivie par : M.JOFFRE

Service Tourisme

☎ 05.59.13.00.91

✉ m.joffre@paysdenay.fr

Objet : Taxe de séjour/ Taxe additionnelle régionale

Madame, Monsieur,

À compter du 1^{er} janvier 2024, la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 (article 76) de finances pour 2023, implique l'instauration d'une taxe régionale de 34% additionnelle à la taxe de séjour pour les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Elle permettra de compléter la contribution budgétaire des collectivités territoriales du GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest) dans le cadre d'un projet d'infrastructure ferroviaire prolongeant le réseau ferroviaire à grande vitesse français entre Bordeaux et Toulouse et vers l'Espagne.

Le produit de la taxe régionale additionnelle à la taxe de séjour est perçu exclusivement au bénéfice de l'établissement public local « Société du Grand Projet Sud-Ouest » financement de la LGV (ligne à grande vitesse).

Ce projet de LGV vise à développer le territoire et son activité touristique en favorisant et en facilitant l'accès à ses visiteurs réguliers ou à venir, aux sites naturels et patrimoniaux par exemple.

La taxe régionale additionnelle à la taxe de séjour sera collectée à compter du 1^{er} janvier 2024 par les hébergeurs et les opérateurs numériques. Ces derniers reverseront cette taxe à l'Office de Tourisme du Pays de Nay, qui par la suite la reversera intégralement à la SGPSO « Société du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest ».

L'office de tourisme reste bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans le calcul et la déclaration de cette taxe régionale. Pour cela, merci de contacter Mélanie Joffre au 05.59.13.00.91 du lundi au vendredi ou à l'adresse suivante m.joffre@paysdenay.fr pour convenir d'un rendez-vous.

En vous remerciant par avance de votre compréhension.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

Christian PETCHOT-BACQUÉ
*Président de la Communauté de communes
du Pays de Nay*

#signature#